

FORMULAIRE DE PROPOSITION PEB

POUR LES ACTES SOUMIS À DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ET DISPENSÉS DE L'INTERVENTION D'UN ARCHITECTE
(POUR TOUTE DEMANDE DE PERMIS DEPOSEE ENTRE LE 01/01/2014 ET LE 31/12/2014 INCLUS)

CADRE 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

A) Adresse du projet ¹

Rue N° Bte
 Ville Code postal

B) Demandeur du permis d'urbanisme (PU)

(Personne physique ou représentant de la personne morale)

Nom
 Prénom
 Représentant (dénomination de la personne morale)
 Rue N° Bte
 Localité Code postal
 Téléphone Fax
 Email
 Personne de contact Téléphone

C) Dérogation* pour rénovation

Une dérogation a-t-elle été accordée préalablement par l'IBGE ?

- ☐ **NON**
☐ **OUI**, et la dérogation est annexée au présent formulaire

Référence de la dérogation IBGE

CADRE 2 : OBJET DES TRAVAUX ET EXIGENCES

Cocher ci-dessous les travaux faisant l'objet de la demande.

☐ Changement d'affectation PEB **DE TOUT** un bâtiment PEB vers une affectation d'Habitation individuelle* ou de Bureaux et services*.

Choisir parmi un des quatre systèmes de ventilation* ci-dessous et indiquer, pour l'entiereté du bien comment sont réalisées les amenées et/ou les évacuations d'air :

	L'amenée d'air dans les locaux de type "sec" se réalise par :	L'évacuation de l'air des locaux de type "humide" se réalise par :
☐ SYSTEME A	☐ Des grilles en façade. ☐ Des aérateurs dans la fenêtre.	Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ SYSTEME B	Une pulsion d'air mécanique.	Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ SYSTEME C	☐ Des grilles en façade. ☐ Des aérateurs dans la fenêtre.	Une extraction d'air mécanique.
☐ SYSTEME D	Une pulsion d'air mécanique.	Une extraction d'air mécanique.

* cf. glossaire de la proposition PEB sans architecte

¹ même adresse que celle mentionnée dans la demande du permis d'urbanisme (PU)

☐ Changement d'affectation PEB **D'UNE PARTIE** d'un bâtiment PEB vers une affectation d'Habitation Individuelle* ou de Bureaux et services*.

Choisir parmi un des quatre systèmes de ventilation* ci-dessous, et indiquer, pour les locaux concernés par la modification, comment sont réalisées les amenées et/ou les évacuations d'air :

	L'amenée d'air dans les locaux de type "sec" se réalise par :	L'évacuation de l'air des locaux de type "humide" se réalise par :
☐ SYSTEME A	☐ Des grilles en façade. ☐ Des aérateurs dans la fenêtre.	Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ SYSTEME B	Une pulsion d'air mécanique.	Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ SYSTEME C	☐ Des grilles en façade. ☐ Des aérateurs dans la fenêtre.	Une extraction d'air mécanique.
☐ SYSTEME D	Une pulsion d'air mécanique.	Une extraction d'air mécanique.

☐ Modification de baies ou de fenêtres dans un local

Le U^* du vitrage est-il $\leq 1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$?

☐ OUI

☐ NON, et $U_{\text{vitrage}} =$

$\text{W/m}^2\text{K}$

Le U^* de la fenêtre (= châssis + vitrage) est-il $\leq 1,8 \text{ W/m}^2\text{K}$?

☐ OUI

☐ NON, et $U_{\text{fenêtre}} =$

$\text{W/m}^2\text{K}$

Choisir parmi un des quatre systèmes de ventilation* ci-dessous, et indiquer, pour les locaux concernés par la modification, comment sont réalisées les amenées et/ou les évacuations d'air

	Dans les locaux de type « sec » et selon le type de système de ventilation, l'amenée d'air se réalise :	Dans les locaux de type « humide », les baies ou fenêtres ne comprendront jamais de grilles ou d'aérateurs :
☐ SYSTEME A	☐ Des grilles en façade. ☐ Des aérateurs dans la fenêtre.	Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ SYSTEME B	Une pulsion d'air mécanique.	Des bouches reliées à un conduit vertical.
☐ SYSTEME C	☐ Des grilles en façade. ☐ Des aérateurs dans la fenêtre.	Une extraction d'air mécanique.
☐ SYSTEME D	Une pulsion d'air mécanique.	Une extraction d'air mécanique.

CADRE 4: ANNEXES ET SIGNATURES

CADRE 4.1 ANNEXES

Cocher ci-dessous les annexes requises et jointes au présent formulaire.

Les références des annexes supplémentaires sont à ajouter en fin de tableau.

☐ Dérogation obtenue	voir cadre 1.C
☐ Faible demande d'énergie	voir cadre 2.1
☐	
☐	

CADRE 4.2 SIGNATURES DE LA PROPOSITION PEB

Je soussigné (mentionné au cadre 1B),

- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts,
- déclare avoir pris connaissance des exigences imposées par l'Ordonnance* et m'engage à les respecter,
- conserve pendant 5 ans les données techniques fournies par le fabricant de châssis et/ou l'installateur de la ventilation et permettant de vérifier le respect des exigences.

Date

Signature du demandeur de permis d'urbanisme

* cf. glossaire de la proposition PEB sans architecte